

RAPPORT ANNUEL 2020-2021



**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN
VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES**

TABLES DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
MEMBRES.....	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS	6
COMITÉS	8
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE	10
TRAVAUX SYLVICOLES.....	11
VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE	15
BILAN DU PLAN D'ACTION 2020-2021 DE L'AGENCE.....	17
LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2020-2021	19
PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE_GASPÉSIE-LES-ÎLES.....	22
RÈGLEMENTATION MUNICIPALE	22
TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE	23
ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE	24
BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2022	25
ÉTATS FINANCIERS	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.....	4
Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2020-2021	6
Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2020-2021	10
Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie	11
Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2020-2021.....	12
Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2020-2021.	14
Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2020-2021 de l'AFOGÎM pour le programme régulier	17
Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2020-2021 de l'AFOGÎM pour le programme <i>Subvention 2018</i>	18
Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2020-2021	23
Tableau 10 - Budget prévisionnel 2021-2022	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM.....	7
Figure 2 - Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2018 en Gaspésie	24

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Comme je me retire cette année après plus de 10 ans à la présidence de l'Agence, vous me permettrez de me servir de cette tribune pour faire un bref retour sur les dernières années.

A mes débuts, l'Agence avait un directeur général, une directrice administrative et un directeur technique. Aujourd'hui, avec les changements au niveau de la gestion des agences, tant au niveau administratif que technique, nous n'avons plus qu'un seul directeur.

En plus du programme régulier, de plus en plus de programmes sont maintenant administrés par l'Agence (deux programmes de mobilisation des bois et un programme de boisement des friches), sans compter ceux qui ont été abolis ou remplacés récemment (le programme de création d'emploi en forêt, le programme de mobilisation des bois, le programme TBE, le programme d'investissement sylvicole, le programme Arthur et le programme d'investissement forêt). Ceci nous a amené à investir en travaux sylvicoles des montants allant de 2 089 000 en 2016-2017 à 3 859 000 \$ en 2020-2021.

Mais je vous dirais que ce qui m'a le plus marqué pendant toutes ces années, c'est d'avoir à présider le conseil d'administration. Un conseil d'administration composé de quatre partenaires qui ne devrait toujours avoir qu'un seul but, soit, celui d'administrer les programmes de l'Agence afin de permettre les meilleures retombées chez les producteurs forestiers dans le but d'assurer une plus grande mise en marché des bois. Mais la réalité, c'est qu'il est parfois difficile de laisser son chapeau de représentant au vestiaire et de mettre celui d'administrateur de l'Agence. Malgré tout, je considère qu'il y a eu une belle maturité du conseil d'administration dans les dernières années et qu'il y a eu des efforts sincères pour atteindre la mission de l'Agence et les objectifs des programmes.

Je sais que parfois, des décisions administratives ou techniques n'ont pas fait l'unanimité parmi nos partenaires que sont les conseillers forestiers indépendants et les groupements forestiers. Je vous assure que malgré les quelques distorsions qu'il y a pu y avoir entre la théorie et la pratique dans les décisions prises par le conseil d'administration, celles-ci ont toujours été prises au meilleur de nos connaissances dans le but de respecter les programmes et faire profiter au maximum les producteurs forestiers des investissements de l'État dans le secteur.

Bien qu'il y ait parfois eu quelques échanges teintés d'une certaine émotion au sein du conseil d'administration, il y a aussi eu de nombreux échanges enrichissants pour moi qui ne suis pas issu du milieu forestier et qui m'ont permis, au cours de toutes ces années, de rencontrer des personnes passionnées par le monde forestier. Même s'il reste encore des défis et du travail à faire, je crois être en mesure de dire que je laisse une organisation efficace et bien administrée.

Je remercie l'ensemble des partenaires pour tout le travail effectué et pour la confiance qu'ils m'ont démontrés au cours de toutes ces années.

Finalement, je voudrais remercier tous les employés qui ont accompagnés ma présidence et l'équipe en place aujourd'hui pour leur dévouement et leur collaboration.

Guy Gallant
Président de l'AFOGÎM

MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels de pâtes, papiers et panneaux, les industriels de sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.



Organisme de gestion en commun

Groupement coopératif agro-forestier de la Ristigouche
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs
Groupement forestier coopératif de la Péninsule
Groupement forestier coopératif Shick-Shock
Groupement forestier Rocher-Percé
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Industriels des pâtes, papiers et panneaux

SAPPI limited Matane
Uniboard Canada inc. Sayabec

Industriels du sciage

Association coopérative forestière de St-Elzéar
Groupe de Scieries GDS inc.
Produits forestiers Temrex
Rosario Poirier inc.

Monde municipal

MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
Municipalité des Îles-de-la-Madelaine
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de Gaspé
Ville de New Richmond
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Municipalité de Marsoui
Municipalité de Saint-Alphonse
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
Municipalité de Saint-Elzéar

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de représentants des quatre groupes de partenaires nationaux, soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers.

En poste au 31 mars 2021, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Guy Gallant, étaient :

Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs
Lise Harrisson, conseillère au développement industriel, MFFP

Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse
Magella Émond, maire de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie et approvisionnement fibres, Uniboard Canada inc.
Martin Leblanc, directeur des opérations forestières, Produits forestiers Temrex

Producteurs forestiers

Brian Lequesne, directeur administratif du Groupement Forestier Coopératif Péninsule
Katherine Court, directrice générale et de mise en marché, Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Au cours de l'année 2020-2021, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises :

Tableau 1 - Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Représentants	Membres	Dates des rencontres du conseil d'administration							
		16-04-20	05-05-20	27-05-20	23-06-20	18-09-20	03-12-20	08-01-21	11-03-21
MFFP	Lise Harrisson	N/A	N/A	N/A	N/A	P	P	P	P
MFFP	Daniel Villeneuve	P	P	P	P	P	P	P	P
Syndicat des producteurs de bois	Katherine Court	A	P	P	P	P	P	P	P
Groupements forestiers	Sylvain Réhel	P	P	P	P	P	N/A	N/A	N/A
Groupements forestiers	Brian Lequesne	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	P	P	P
Municipalités – Sud	Gérard Porlier	P	P	P	A	A	P	P	P
Municipalités – Nord	Magella Émond	P	P	P	P	P	A	P	A
Usines – Pâtes, papiers et panneaux	Mario Bernier	P	P	P	P	P	P	A	P
Usines - Sciage	Martin Leblanc	A	A	P	A	P	A	P	P

P : Présent

A : Absent

N/A : N'était pas administrateur

Ressources consenties par les partenaires

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 11 240 \$

PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2020-2021, l'Agence disposait du personnel suivant :

Louis Gauthier, ing. f., directeur général

Gilles Lieutenant, tech. f., agent vérificateur

Bruno Duguay, tech. f., agent vérificateur

Jessica Delarosbil, adjointe administrative

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- ✓ Accréditation des conseillers forestiers 2020-2021
- ✓ Adoption des états financiers 2020-2021
- ✓ Adoption de la programmation annuelle de l'Agence 2020-2021
- ✓ Adoption du rapport annuel 2020-2021
- ✓ Comité – Milieux humides
- ✓ Critères de performance
- ✓ Certification forestière
- ✓ Compte d'investissement de l'AFOGÎM
- ✓ Analyse du décloisonnement des conseillers forestiers
- ✓ Demandes budgétaire et administratives des conseillers forestiers
- ✓ Élection des administrateurs du CA
- ✓ Mesures sanitaires internes – COVID 19
- ✓ Montant maximal annuel par producteur forestier
- ✓ Plan de soutien à la forêt privée
- ✓ Prévisions et suivis budgétaires 2020-2021
- ✓ Programme budgétaire *Plan d'action sur les changements climatiques* (PACC)
- ✓ Programme budgétaire *Fonds pour une économie à faible émission de carbone* (FEFEC)
- ✓ Renouvellement du PAMVFP
- ✓ Répartition budgétaire entre les conseillers forestiers
- ✓ Table de concertation en forêt privée
- ✓ Transport de bois en forêt privée
- ✓ Vérification opérationnelle

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles (Tableau 2; Figure 1).

Tableau 2 - Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2020-2021

Conseillers forestiers	MRC desservies
 <p>162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133 Courriel : information@foremo.ca</p>	<p>Haute-Gaspésie Côte-de-Gaspé</p>
 <p>139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929 Courriel : maxifor@globetrotter.net</p>	<p>Avignon Bonaventure Rocher-Percé</p>
 <p>884, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0 Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293 Courriel : eafperce@globetrotter.net</p>	<p>Bonaventure (Hope à Shigawake) Rocher-Percé</p>
 <p>70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814 Courriel : gafr@gafr.net</p>	<p>Avignon (l'Ascension-de-Patapédia à Pointe-à-la-Croix)</p>
 <p>106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080 Courriel : info@gfcbc.ca</p>	<p>Avignon (Maria à Escuminac) Bonaventure (Paspébiac à Cascapédia-St-Jules)</p>
 <p>54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net</p>	<p>Côte-de-Gaspé</p>
 <p>174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net</p>	<p>Haute-Gaspésie</p>

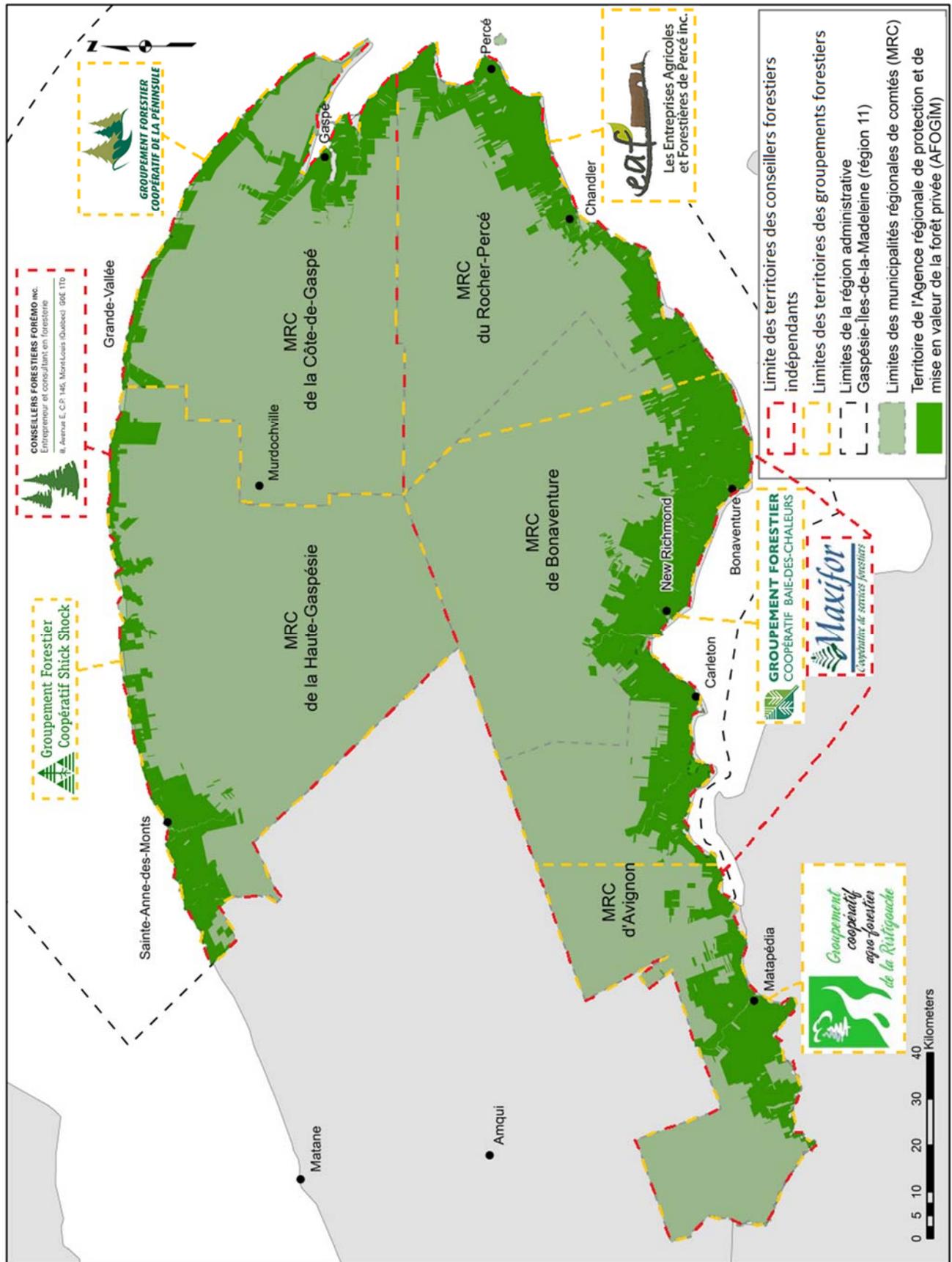


Figure 1 - Carte de la répartition des conseillers forestiers – AFOGÎM

COMITÉS

En 2020-2021, un seul comité d'est réuni, soit, un sous-comité du CA de l'Agence. Ce comité mis en place par le CA de l'Agence s'est réuni le 19 mai 2020 pour discuter de questions de nature administratives. Son rôle était d'analyser une demande reçue de la Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie qui souhaitait que l'Agence autorise la facturation des travaux en banque supérieurs au maximum annuel facturable. De plus, la programmation d'un groupement forestier devait être analysée en fonction des objectifs des programmes et des exigences de l'AFOGÎM. Finalement, la répartition d'un des programmes de l'AFOGÎM devait être révisée suite à des commentaires reçus.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

Les différents partenaires de l'Agence offrent leur contribution à l'aménagement de la forêt privée de la région. Les principaux partenaires s'impliquant financièrement sont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les producteurs forestiers et les usines de transformation du bois.

MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (régulier)	1 954 150 \$
Programme <i>Subvention 2018*</i>	1 101 570 \$
Programme <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> (PACC)	552 034 \$
Programme <i>Fonds pour une économie à faible émission de carbone</i> (FEFEC)	103 536 \$
Total	3 711 290 \$

*Le montant total investi dans ce programme supplémentaire inclut un revenu d'intérêt de 45 540 \$

Producteurs forestiers

Contribution des producteurs forestiers	659 819\$
---	-----------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier : 268 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 12 315 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Contributions industrielles

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	183 568 \$
Industriels du Nouveau-Brunswick	19 398 \$
Total	202 966 \$

Liste des usines de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2020-2021 :

- A & R Décorations
- Association coopérative de St-Elzéar
- Bois CFM
- Bois Daaquam
- Bois d'œuvre Cedrico
- Bois Granval G.D.S.
- Bois Marsoui G.D.S.
- Bois sciage Lafontaine
- Copeaux de la Vallée
- Damabois (Cap-Chat & St-Damase)
- Gaston Cellard
- Groupe Lebel
- Groupe Pelletier
- Industries GDS
- Rosario Poirier inc.
- SAPPI
- Scierie Blais
- Scierie Serdam
- Temrex
- Transports Poirier et frères
- Uniboard Canada inc.
- Scierie Chaleur Associés (Belledune, NB)
- Groupe Savoie (NB)

INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2020-2021, une somme de 3 858 776 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 346 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant (Tableau 3).

Tableau 3 - Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2020-2021

MRC	Types de propriétaires					
	Petits propriétaires		Grands propriétaires		Total	
	Nombres	Montants	Nombres	Montants	Nombres	Montants
Avignon	108	973 193 \$			108	973 193 \$
Bonaventure	126	1 166 117 \$			126	1 166 117 \$
Rocher-Percé	52	515 696 \$	1	45 189 \$	53	560 885 \$
Côte-de-Gaspé	60	381 018 \$	1	45 998 \$	61	427 016 \$
Haute-Gaspésie	72	662 155 \$	1	69 410 \$	73	731 565 \$
Total	418	3 698 179 \$	3	160 597 \$	421	3 858 776 \$

*Pour le programme régulier, 40 995 \$ additionnels ont été investis pour la mise en ballots des plants forestiers et 24 662 \$ pour le transport des plants.

TRAVAUX SYLVICOLES

Tableau 4 - Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles par groupe de traitement pour les trois dernières années en Gaspésie

Activités	Quantités (ha ou Mplants)			Montants investis		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Préparation de terrain	563	739	761	428 885 \$	593 903 \$	639 980 \$
Plantation	899	990	1244	457 978 \$	527 153 \$	679 937 \$
Entretien de plantation	537	560	754	928 207 \$	1 029 415 \$	1 445 720 \$
Traitements non -commerciaux	14	19	35	24 892 \$	31 255 \$	49 262 \$
Traitements commerciaux	2037	1 774	1635	884 124 \$	1 056 160 \$	876 507 \$
COVID	0	0	4141	0	0	167 371 \$
Total				2 724 086 \$	3 237 886 \$	3 858 776 \$

Tableau 5 - Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l’AFOGÎM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie par groupe de traitement pour la saison 2020-2021

PRÉPARATION DE TERRAIN		Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Débroussaillage et déblaiement mécanique	13	16 829	
Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	4	5 140	
Déblaiement mécanique	654	544 904	
Déblaiement par décapage avec excavatrice	6	7 180	
Déchiquetage	37	51 561	
Scarifiage	47	14 366	
Total	761	639 980	
Proportion	17,18 %	16,58%	
PLANTATION		Quantité (Mplants)	Montants investis (\$)
Plantation manuelle racines nues - Résineux	13	7 522	
Plantation manuelle racines nues - Feuillus	7	4 291	
Plantation manuelle récipients - Résineux	1210	660 297	
Plantation manuelle récipients - Feuillus	6	3 315	
Regarni	5	2 931	
Enrichissement	3	1580	
Total	1244	679 937	
Proportion	28,09%	17,62%	
ENTRETIEN DE PLANTATION		Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Premier dégagement plantation résineux	520	998 530	
Deuxième dégagement plantation résineux	168	322 149	
Premier dégagement plantation feuillus	11	21 032	
Deuxième dégagement plantation feuillus	3	5 850	
Troisième dégagement de plantation	51	96 870	
Enrichissement	1	1 289	
Total	754	1 445 720	
Proportion	17,02%	37,47%	
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX		Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Éclaircie précommerciale résineuse	28	37 746	
Dégagement de peuplements naturels	5	9 896	
Éclaircie précommerciale feuillus d’ombre	2	1 620	
Total	35	49 262	
Proportion	0,79%	1,28%	

TRAITEMENTS COMMERCIAUX	Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Martelage	217	33 182
Aide technique à la mobilisation des bois	876	234 863
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	25	33 972
Jardinage	61	70 458
Coupe progressive résineuse	173	167 385
Coupe progressive feuillus d'ombre	37	44 539
Coupe de récupération totale	20	10 885
Coupe progressive autre résineux	13	15 668
Première éclaircie commerciale résineuse	131	187 056
Deuxième éclaircie commerciale résineuse	82	78 499
Total	1635	876 507
Proportion	36,92%	22,71%
MESURES SANITAIRES - COVID	Superficies (ha)	Montants investis
Préparation de terrain	705	10 573
Reboisement	1241	54 441
Dégagement de plantation	744	77 890
Travaux non-commerciaux	40	3 575
Martelage	179	715
Aide technique à la mobilisation des bois	771	12 349
Travaux commerciaux	461	7 828
Total	4141	167 371
Proportion	-	4,34%
TOTAL (superficies excluant les taux COVID)	4429	3 858 776

Tableau 6 - Quantité et montants investis par l'AFOGÎM par MRC par groupe de traitement en 2020-2021

MRC		Préparation de terrain (ha)	Plantation (Mplants)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non-commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Codes COVID	Total
Avignon	Quantité	152	85	150	10	645	1043	2183
	Montants (\$)	132 866	101 279	287 443	13 843	402 667	35 095	973 193
Bonaventure	Quantité	228	337	219	15	622	1341	2763
	Montants (\$)	193 490	185 244	419 638	20 462	297 104	50 179	1 166 117
Rocher-Percé	Quantité	104	293	114	0	199	671	1381
	Montants (\$)	79 198	160 607	219 072	0	73 960	28 049	560 885
Côte-de-Gaspé	Quantité	39	104	124	4	90	340	700
	Montants (\$)	33 101	56 954	237 143	7 104	72 983	19 730	427 016
Haute-Gaspésie	Quantité	239	325	147	6	79	747	1543
	Montants (\$)	201 325	175 852	282 424	7 852	29 794	34 318	731 565
Total	Quantité	761	1244	754	35	1635	4141	8570
	Montants (\$)	639 980	679 937	1 445 720	49 262	876 507	167 371	3 858 776

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

La vérification opérationnelle (VO) et les critères de performance sont les opérations qui permettent à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. La vérification opérationnelle permet d'évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire et d'assurer le respect du cahier d'instructions techniques. Les critères de performance permettent d'évaluer la performance des conseillers forestiers dans le but d'assurer l'amélioration continue et une saine allocation des investissements. En 2020-2021, l'AFOGÎM devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des travaux réalisés.

CRITÈRE 1 - CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS						
ANNÉES	TOTAL DES PRESCRIPTIONS					
	REÇUES	À VÉRIFIER	VÉRIFIÉES		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2020-2021	846	675	114	17%	114	100
V.O. 2019-2020	811	664	82	12%	81	99
V.O. 2018-2019	696	581	59	10	59	100

CRITÈRE 2 - CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION									
ANNÉES	NOMBRE TOTAL	QUALITÉ D'EXÉCUTION				QUANTITÉ			
		VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT	VÉRIFIÉS		CONFORMITÉ	RÉSULTAT
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
V.O. 2020-2021	1203	121	10	121	100	68	6	68	100
V.O. 2019-2020	1029	97	9	90	93	35	3	34	97
V.O. 2018-2019	981	102	10	98	96	60	6	59	98

CRITÈRE 3 - CONFORMITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)									
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER		VÉRIFIÉS				CONFORMITÉ	
		Ha	\$	Nbre	%	Ha	%	Nbre	%
2020 (V. O. admin.)	247	11 536	-	26	11	1495	13	21	81
2020 (V. O. signatures-dates)	247	11536	-	26	11	1495	13	20	77

CRITÈRE 4 - CONFORMITÉ DES SUIVIS DE PLANTATIONS					
ANNÉE	PLANTATIONS À SUIVRE	VÉRIFIÉES		Conformité	
		Nbre	Mplants	Nbre	%
Plantations 2019	252	252	901	231	92

CRITÈRE 5 - QUALITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS À L'AGENCE			
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	CONFORMITÉ	
		Nbre	%
2020-2021	84	68	81

CRITÈRE 6 - CONFORMITÉ DES SOMMES VERSÉES AUX PROPRIÉTAIRES EXÉCUTANTS								
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER	QUANTITÉ VÉRIFIÉE				CONFORMITÉ	
			(\$)	Nbre	%	(\$)	%	Nbre
2019-2020	113	282 241	13	12	64 412	23	10	77

BILAN DE PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS		
CRITÈRES	PONDÉRATION	NOTE
CRITÈRE 1	30	30,0
CRITÈRE 2	40	40,0
CRITÈRE 3	10	6,1
CRITÈRE 4	4	3,7
CRITÈRE 5	10	8,1
CRITÈRE 6	2	1,5
TOTAL	96	89,4
SOMMAIRE	100	93,1

BILAN DU PLAN D'ACTION 2020-2021 DE L'AGENCE

Chaque année, l'AFOGÎM se dote d'un plan d'action et se fixe des objectifs dans la réalisation de certains travaux forestiers. Un bilan est par la suite produit, ce qui permet de voir si les objectifs fixés ont été atteints (tableaux 7 et 8).

Tableau 7 - Bilan du plan d'action 2020-2021 de l'AFOGÎM pour le programme régulier

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Résultats par rapport à la cible (%)
Réaliser des travaux	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	2 108 383	1 862 550	88%
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles non commerciaux	1 174	1222	104%
	Sommes investies par l'AGENCE dans l'aide à la mobilisation des bois	8 040	54 510	678%
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en aide à la mobilisation des bois	30	194	647%
	Sommes investies par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux*** (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	115 632	151 115	131%
	Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en Traitements sylvicoles commerciaux****	106	178	168%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies par l'AGENCE dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	0	0	100%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies par l'AGENCE dans les activités de transfert de connaissances	23 000	13 137	57 %

Tableau 8 - Bilan du plan d'action 2020-2021 de l'AFOGÎM pour le programme *Subvention 2018*

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Résultats par rapport à la cible
Réaliser des traitements commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements commerciaux	945 420	691 668	-26%
	Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	1 575	1 262	-21%
Réaliser des traitements non-commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements non-commerciaux	374 957	455 438	21%
	Nombre d'hectares réalisés en traitements non-commerciaux	405	608	50%

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2020-2021

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
5- TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)							
		Débroussaillage et déblaiement					
7517	DDMAN	Faible compétition	20 %	146	418	166	584 \$/ha
7501	DDMEC	Forte compétition	20 %	353	1 246	166	1 412 \$/ha
7516	DBMEC	Déblaiement mécanique	20 %	208	666	166	832 \$/ha
7502	DBTLT	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	20 %	321	1 119	166	1 285 \$/ha
7504	DECHI	Déchiquetage	20 %	351	1 240	166	1 406 \$/ha
7514	DBDEX	Déblaiement par décapage avec excavatrice	20 %	309	1 072	166	1 238 \$/ha
		Scarifiage					
7511	STTSL	Léger - Type TTS à disques passifs	20 %	88	186	166	352 \$/ha
7513	STTSM	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren ou Requin	20 %	113	286	166	452 \$/ha
7520	LHPEH	Labourage et hersage agricole	20 %	146	419	166	585 \$/ha
7509	HEFO1	Hersage forestier - Simple passage	20 %	129	353	166	519 \$/ha
7512	HEFO2	Hersage forestier - Double passage	20 %	198	628	166	794 \$/ha
6- TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE							
7634	PLMEC	Plantation mécanique (pelle planteuse)	20 %	344	1 191	183	1 374 \$/1 000 plants
		Plantation manuelle					
7626	PLRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	144	382	194	576 \$/1 000 plants
7636	PLRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	144	382	194	576 \$/1 000 plants
7630	PLRTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20 %	81	149	177	326 \$/1 000 plants
7632	PLRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	95	201	181	382 \$/1 000 plants
7639	PLRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	123	302	192	494 \$/1 000 plants
7638	PLRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	137	340	208	548 \$/1 000 plants
7633	PLRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	137	340	208	548 \$/1 000 plants
		Regarni					
7649	RERNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	165	463	194	657 \$/1 000 plants
7652	RERNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	165	463	194	657 \$/1 000 plants
7654	RERTP	Récipients de 50 à 109 cc Résineux	20 %	104	240	177	417 \$/1 000 plants
7651	REPER	Récipients 110 à 199 cc	20 %	116	283	181	464 \$/1 000 plants
7648	RERMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	144	385	192	577 \$/1 000 plants
7650	RERGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	153	405	208	613 \$/1 000 plants
7653	REGRF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	153	405	208	613 \$/1 000 plants
		Enrichissement					
7641	ENRNR	Racines nues PFD Résineux	20 %	165	463	194	657 \$/1 000 plants
7647	ENRNF	Racines nues PFD Feuillus	20 %	165	463	194	657 \$/1 000 plants
7645	ENRPE	Récipients 110 à 199 cc	20 %	116	283	181	464 \$/1 000 plants
7642	ENRMO	Récipients 200 à 299 cc	20 %	144	385	192	577 \$/1 000 plants
7644	ENRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	20 %	153	405	208	613 \$/1 000 plants
7643	ENRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	20 %	153	405	208	613 \$/1 000 plants
		Plantation et Regarni - Peuplier Hybride					
7620	PLPEH	Plantation - Peuplier hybride	20 %	187	540	208	748 \$/1 000 plants
7660	REPEH	Regarni - Peuplier hybride	20 %	187	540	208	748 \$/1 000 plants
7- TRAITEMENT D'ÉDUCATION							
7754	DESMM	Désherbage manuel ou mécanique	20 %	169	258	417	675 \$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Résineux					
7751	DPLR1	1 ^{er} dégagement plantation résineux	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
7752	DPLR2	2 ^e dégagement plantation résineux	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
7753	DPLR3	3 ^e dégagement plantation résineux	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation Feuillus					
7761	DPLF1	1 ^{er} dégagement plantation feuillu	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
7762	DPLF2	2 ^e dégagement plantation feuillu	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
7763	DPLF2	3 ^e dégagement plantation feuillu	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
7741	TPPBR	Taille phytosanitaire de pins blanc et de pins rouges	20 %	269	664	410	1 074 \$/ha
7858	DEGRN	Dégagement peuplement naturel	5 %	101	1 425	495	1 920 \$/ha
		Éclaircie précommerciale résineuse (systématique)					
7853	EPCSD	8 000 à 15 000 tiges/ha	20 %	337	934	410	1 344 \$/ha
7854	EPCST	15 001 tiges/ha et +	20 %	415	1 248	410	1 658 \$/ha
7863	EPCPL	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	20 %	369	862	614	1 476 \$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2020-2021 (SUITE)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE	CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
				EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
9- TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX							
		Coupe progressive résineuse (SEPM)					
7973	CPRMA	Manuelle	10 %	126	693	444	1 137 \$/ha
8973	CPRME	Mécanisée	10 %	106	509	444	953 \$/ha
		Coupe progressive - Autres résineux					
7977	CPPMA	Manuelle	10 %	161	1 011	444	1 455 \$/ha
8977	CPPME	Mécanisée	10 %	132	743	444	1 187 \$/ha
		Coupe progressive - Feuillus d'ombre					
7974	CPFMA	Manuelle	10 %	161	1 011	444	1 455 \$/ha
8974	CPFME	Mécanisée	10 %	132	743	444	1 187 \$/ha
		Coupe de récupération					
7978	CRPMA	Partielle manuelle	10%	147	886	444	1 330 \$/ha
8978	CRPME	Partielle mécanisée	10%	121	651	444	1 095 \$/ha
7979	CRTMA	Totale manuelle	10 %	72	380	268	648 \$/ha
8979	CRTME	Totale mécanisée	10 %	61	279	268	547 \$/ha
		Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre					
7967	EFOMA	Manuelle	10 %	153	937	444	1 381 \$/ha
8967	EFOME	Mécanisée	10 %	125	689	444	1 133 \$/ha
		Éclaircie commerciale - Autres résineux ^a					
7969	EPNMA	Manuelle	10 %	153	937	444	1 381 \$/ha
8969	EPNME	Mécanisée	10 %	125	689	444	1 133 \$/ha
		Première éclaircie commerciale résineuse (SEPM)^b					
		Peuplement naturel					
7980	ENMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	188	1 251	444	1 695 \$/ha
7981	ENMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	163	1 030	444	1 474 \$/ha
8980	ENMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	151	920	444	1 364 \$/ha
8981	ENMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	133	757	444	1 201 \$/ha
		Plantation					
7985	EPMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	10 %	188	1 251	444	1 695 \$/ha
7986	EPMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	163	1 030	444	1 474 \$/ha
8985	EPMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	10 %	151	920	444	1 364 \$/ha
8986	EPMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	10 %	133	757	444	1 201 \$/ha
		Deuxième éclaircie commerciale - Plantations de résineux (SEPM)*					
7988	EPMA2	Manuelle	10 %	127	706	444	1 150 \$/ha
8988	EPME2	Mécanisée	10 %	107	518	444	962 \$/ha
		Première éclaircie commerciale - Plantations de pins blancs et pins rouges					
7987	EPPMA	Manuelle	10 %	167	1 067	444	1 511 \$/ha
8987	EPPME	Mécanisée	10 %	136	784	444	1 228 \$/ha
		Deuxième éclaircie commerciale - Plantations de pins blancs et pins rouges					
7989	PPMA2	Manuelle	10 %	127	608	444	1 052 \$/ha
8989	PPME2	Mécanisée	10 %	107	446	444	890 \$/ha
		Jardinage résineux (SEPM)					
7970	CJRMA	Manuel	10 %	150	911	444	1 355 \$/ha
8970	CJRME	Mécanisé	10 %	123	670	444	1 114 \$/ha
		Jardinage - Autres résineux					
7972	CJPMA	Manuelle	10 %	150	907	444	1 351 \$/ha
8972	CJPME	Mécanisée	10 %	123	667	444	1 111 \$/ha
		Jardinage feuillus d'ombre					
7971	CJFMA	Manuel	10 %	150	907	444	1 351 \$/ha
8971	CJFME	Mécanisé	10 %	123	667	444	1 111 \$/ha
		Martelage^d					
7901	MAFEU	Feuille	10 %	16	0	148	148 \$/ha
7902	MARES	Résineux	10 %	19	0	168	168 \$/ha
		Aide technique à la mobilisation des bois					
7922	ATMMA	Manuelle	10 %	30	0	268	268 \$/ha
8922	ATMME	Mécanisée	10 %	30	0	268	268 \$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2020-2021 (SUITE)

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES	CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROPRIÉTAIRE		CONTRIBUTION PAYÉE PAR L'AGENCE			
					EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
19 - AJUSTEMENT DES TAUX - MESURES SANITAIRES ET PRIX DU CARBURANT								
7500	COVPT	Préparation de terrain - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	4	7	8	15	\$/ha
7600	COVRA	Mise en terre de plants - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	11	36	8	44	\$/1 000 plants
7700	COVEP	Entretien de plantations (dégagement) - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	5 %	5	80	26	106	\$/ha
7701	COVEA	Entretien de plantations (autres) - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	22	67	22	89	\$/ha
7800	COVNC	Traitements non commerciaux - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	20 %	22	67	22	89	\$/ha
7950	COVMA	Traitements commerciaux manuels - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	2	-8	25	17	\$/ha
8950	COVME	Traitements commerciaux mécanisés - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	2	-8	25	17	\$/ha
7900	COVMM	Martelage - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	0	0	4	4	\$/ha
7925	COVAN	ATMB Manuelle - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	2	0	16	16	\$/ha
8925	COVAC	ATMB Mécanisée - Ajustement pour les mesures sanitaires et le prix du carburant ^b	10 %	2	0	16	16	\$/ha

a. Les traitements de 3e dégageement de plantations et de 2e éclaircies commerciales de plantations ont été introduits pour l'année 2020-2021 afin de contribuer à l'effort de relance du secteur forestier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

b. Le Ministère considère que tous les intervenants doivent appliquer des mesures sanitaires pour la protection des travailleurs. Toutefois, il est de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier de déterminer si des mesures sanitaires ont été appliquées lors de la réalisation des travaux durant l'année 2020-2021. Par conséquent, il est de sa responsabilité d'ajouter les ajustements pour les mesures sanitaires et le prix du carburant lors de la facturation des traitements sylvicoles réalisés durant l'année 2020-2021. Pour les travaux commerciaux, la facturation de la partie « exécution » seulement devra inclure l'ajustement négatif prévu à la Grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée 2020-2021.

c. Pour l'Éclaircie commerciale - Autres résineux, les peuplements naturels de pins blancs et de pins rouges sont admissibles à plusieurs éclaircies.

d. La majoration n'est applicable que pour les traitements commerciaux admissibles.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995. Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune des quatre partenaires de la forêt privée, soit, les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée. Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur, les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV. En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé. La deuxième version du PPMV, adoptée par l'Agence en 2018, est disponible en ligne sur le site internet de l'AFOGIM (www.afogim.com).

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

En Gaspésie, trois MRC ont adopté des règlements municipaux concernant l'abattage d'arbre. Ces MRC sont Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. La ville de Gaspé a également fait de même. Les MRC de Côte-de-Gaspé et de Haute-Gaspésie n'ont toujours pas adopté de tels règlements.

Pour plus d'information concernant les règlements en vigueur sur l'abattage d'arbre, veuillez consulter :

- ✓ Pour la MRC de Bonaventure : Christian Grenier, technicien forestier
- ✓ Pour la MRC d'Avignon : Laurent Nadeau, aménagiste
- ✓ Pour la MRC de Rocher-Percé : Christine Roussy, aménagiste
Isabelle Cyr-Parent, aménagiste adjointe

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET CERTIFICATION FORESTIÈRE

L'AFOGÎM s'implique depuis les débuts à offrir des activités de transfert de connaissance aux producteurs forestiers et aux personnes désireuses d'en apprendre davantage sur les saines pratiques à adopter en aménagement forestier. De plus, depuis 2014-2015, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, via les contributions industrielles, soutient financièrement les activités reliées à la certification forestière du territoire privé.

En 2020-2021, l'AFOGÎM a financé les activités de transfert de connaissance pour un montant de 13 138 \$ et a accordé 13 543 \$ au Syndicat pour réaliser des activités de transfert de connaissance spécifiques en lien avec la certification forestière.

Tableau 9 - Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2020-2021

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Démonstration d'équipements forestiers	1	6
Identification des champignons forestiers	5	23
J'aménage ma forêt, je valorise mon boisé	1	9
Petit traité de l'arpentage	2	27
Visite d'usine	1	8
Total	10	73



ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a continué sa progression dans la péninsule en 2020. Des défoliations ont été observées depuis 2013 en forêt privée et ce, principalement dans le nord de la péninsule. Depuis l'année dernière, on observe que la migration de l'insecte se concrétise dans le sud de la péninsule. Depuis 2015, l'épidémie a également progressé dans la MRC d'Avignon est maintenant présente dans la MRC de Bonaventure et de Rocher-Percé. La carte de la défoliation en 2020 (Figure 2) montre que l'intensité de l'épidémie a progressé en territoire privé dans le nord de la Gaspésie et affecte également la MRC de la Côte-de-Gaspé.

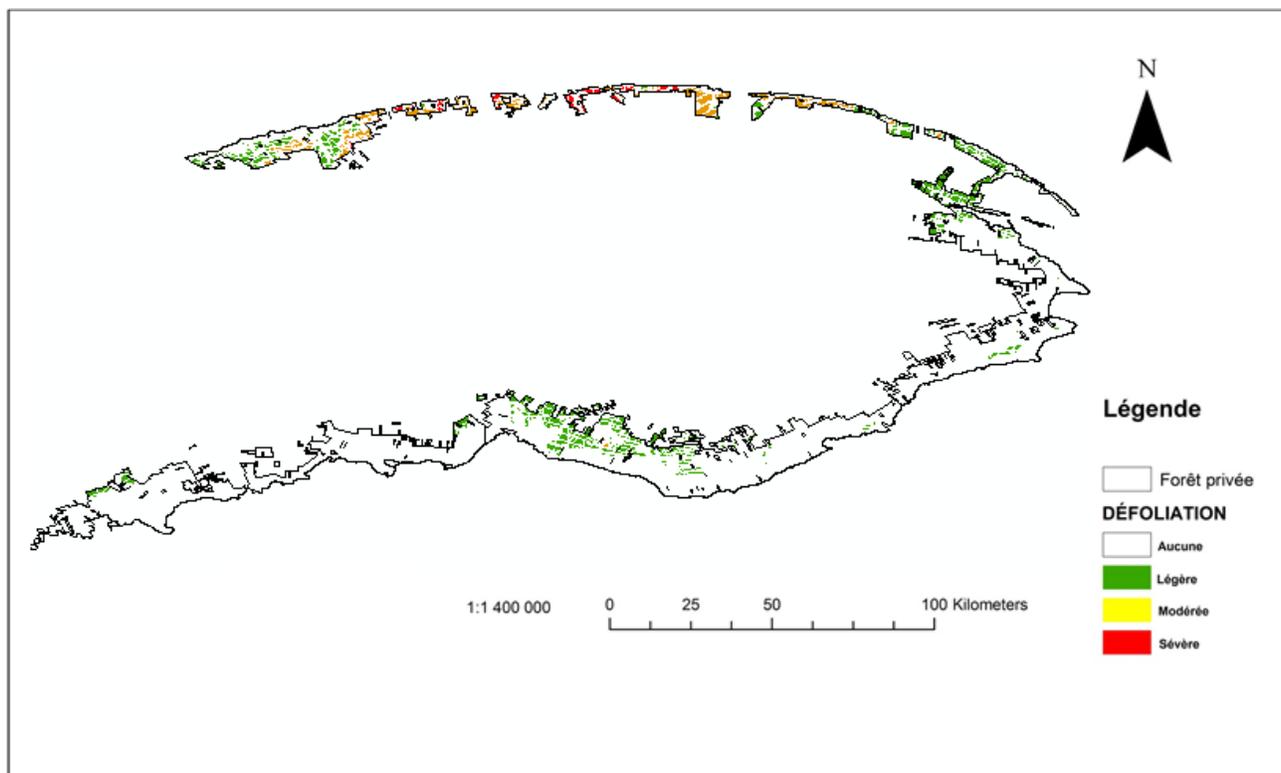


Figure 2 - Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2020 en Gaspésie.

L'Agence a élaboré des modalités d'intervention qui détaillent les traitements à proscrire et ceux admissibles en contexte d'épidémie de TBE. Plus précisément, l'éclaircie précommerciale résineuse et l'éclaircie commerciale en sapinière sont les traitements proscrits en période TBE. Depuis 2019, ces modalités s'appliquent maintenant à tout le territoire privé. L'Agence a également distribué des exemplaires du guide *L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé* élaboré par le MFFP aux conseillers forestiers afin qu'ils les distribuent aux propriétaires forestiers concernés.

La stratégie mise en place par l'Agence pour contrer les effets de la TBE vise principalement à la récolte des peuplements dont la vulnérabilité est élevée et très élevée de manière à diminuer les pertes de bois causées par l'insecte. À l'échelle provinciale, un programme dédié entre autres à la TBE a également été mis en place pour venir en aide aux producteurs affectés par l'épidémie en forêt privée.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2022

Tableau 10 - Budget prévisionnel 2021-2022

REVENUS	PAMVFP	Subvention 2018	Subvention 2021	FEFEC	Autres
Contribution du MFFP	1 954 150	647 444	552 000	31 801	
Contribution de l'industrie	180 000				
Revenus d'intérêts	5 000	50 000	10 000	-	-
<i>Autres revenus</i>					
Divers					1 500
Recouvrement pour destruction de travaux					2 000
Vérifications opérationnelle - Pénalités					1 500
Transport de plants hors région					15 000
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	(89 152)	310 006	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	2 049 998	1 007 450	562 000	31 801	20 000
DÉPENSES	PAMVFP	Subvention 2018	Subvention 2021	FEFEC	Autres
<i>Frais de gestion et de concertation</i>					
Salaires et avantages sociaux	114 440		-		-
Frais de déplacement et de séjour	5 000		-		-
Coûts de publicité, de promotion et de publications	1 000				-
Frais de formation (inscription à des colloques, des congrès, des cours ou activités de formation)	500		-		-
Achat de matériel et de fournitures	4 000		-		-
Frais de location de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres	200		-		-
Honoraires professionnels	7 000		-		-
Frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents	0		-		-
Autres frais de gestion et de concertation (les indiquer ci-dessous)	0				
Loyer, frais de communication et assurances	30 000		-		-
SIGGA	5 000		-		-
Table de concertation	10 000				
Amortissement des immobilisations	2 200		-		-
Autres charges financières (taxe d'affaire, intérêts, frais bancaires, etc.)	2 500		-		-
Autres charges (cotisations et divers)	1 000		-		-
Sous-total - Frais de gestion et de concertation	182 840		-	-	-

<i>Réalisation de traitements sylvicoles</i>					
Montants versés aux conseillers forestiers	1 475 000	957 450	524 400	30 287	
Vérification opérationnelle (ventiler ci-dessous)					
Salaires et avantages sociaux	77 400		27 600	1 514	
Frais de déplacement et de séjour	12 000				
Honoraires professionnels					
Autres dépenses (achat de matériel, fournitures et équipements forestiers)	5 000				
Mise en ballots	50 000				
Dépôt de plants	25 000				
Transport de plants hors région					15 000
Sous-total - Réalisation de traitements sylvicoles	1 644 400	957 450	552 000	31 801	15 000
<i>Réalisation, mise à jour et mise en œuvre des PPMV (objectif 4.3)</i>					
Dépenses internes	-				
Dépenses externes	-				
<i>Transfert de connaissances (objectif 4.4)</i>					
Dépenses internes	-				
Dépenses externes	20 000				
Certification	20 000				
Sous-total – PPMV et transfert de connaissances	40 000				
TOTAL DES DÉPENSES	1 867 240	957 450	552 000	31 801	15 000

ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)

États financiers
31 mars 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16

abca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels et autres contributions dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions des industriels et autres contributions, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

abca, Société de CPA

abca, Société de comptables professionnels agréés ¹

Carleton-sur-Mer (Québec)
Le 14 juin 2021

¹ Par Claude Bernard, CPA auditeur, CA

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	1 954 149	1 954 150
Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire (note 11)	1 101 570	1 347 388
Programme Plan d'action sur les changements climatiques	552 034	201 166
Subventions - Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	103 536	48 081
Autres contributions	19 398	28 399
Contributions - Industriels	183 568	165 266
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	1 618	6 586
Intérêts (note 11)	56 502	129 418
Transport de plants hors région	12 661	2 535
Autres	8 840	1 758
	3 993 876	3 884 747
CHARGES		
Aides financières		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - régulier	2 133 354	1 607 286
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire	1 147 110	1 474 353
Programme fonds économie à faible émissions de carbone	120 415	23 982
Programme d'actions sur les changements climatiques	523 554	191 041
Vérification opérationnelle (annexe A)	115 438	106 512
Services techniques (annexe B)	-	32 802
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe C)	152 934	116 322
Transfert de connaissances	13 138	18 925
Certification - guide pour les propriétaires et transporteurs	13 543	6 130
Transport de plants hors région	12 661	2 535
	4 232 147	3 579 888
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(238 271)	304 859

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	Investi en immobilisations \$	Non Affecté \$	2021 Total \$	2020 Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 876	652 936	661 812	356 953
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 930)	(236 341)	(238 271)	304 859
Investissement en immobilisations	1 552	(1 552)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 498	415 043	423 541	661 812

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**
FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(238 271)	304 859
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 930	1 807
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	-	107
	<u>(236 341)</u>	<u>306 773</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	<u>130 516</u>	<u>(376 198)</u>
	<u>(105 825)</u>	<u>(69 425)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	350 000	600 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 552)	(1 972)
Variation des apports reportés	<u>1 198 430</u>	<u>(1 347 388)</u>
	<u>1 546 878</u>	<u>(749 360)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 441 053	(818 785)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>15 917</u>	<u>834 702</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 456 970</u>	<u>15 917</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

BILAN

Au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 456 970	15 917
Débiteurs (note 4)	289 300	366 845
Frais payés d'avance	5 015	3 868
Placements encaissables au cours du prochain exercice	1 400 000	2 150 000
	<u>3 151 285</u>	<u>2 536 630</u>
ACTIF À LONG TERME		
Placements (note 5)	1 336 000	936 000
Immobilisations corporelles (note 6)	8 498	8 876
	<u>1 344 498</u>	<u>944 876</u>
	<u>4 495 783</u>	<u>3 481 506</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	74 260	20 142
Apports reportés réalisables au cours du prochain exercice (note 10)	1 509 000	1 304 369
	<u>1 583 260</u>	<u>1 324 511</u>
PASSIF À LONG TERME		
Apports reportés (note 10)	2 488 982	1 495 183
	<u>4 072 242</u>	<u>2 819 694</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	8 498	8 876
Actif net non affecté	415 043	652 936
	<u>423 541</u>	<u>661 812</u>
	<u>4 495 783</u>	<u>3 481 506</u>
ENGAGEMENT (note 12)		

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

L'organisme est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilisations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directs de l'actif net.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatés à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilées en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2021

3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Débiteurs	77 545	(280 405)
Frais payés d'avance	(1 147)	-
Créditeurs	54 118	(95 793)
	<u>130 516</u>	<u>(376 198)</u>

4. DÉBITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Contributions des industriels	24 427	26 608
Effets	3 832	-
Intérêts	87 680	132 662
Taxes à la consommation	7 965	6 409
Subventions	165 396	201 166
	<u>289 300</u>	<u>366 845</u>

5. PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
Certificats de placement garanti, intérêts aux taux de 1,1 % à 3,25 %, échéant de juin 2021 à avril 2024	2 736 000	3 086 000
Portion encaissable au cours du prochain exercice	<u>(1 400 000)</u>	<u>(2 150 000)</u>
	<u>1 336 000</u>	<u>936 000</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	26 685	1 361	1 701
Matériel informatique et équipements	56 676	49 539	7 137	7 175
	<u>84 722</u>	<u>76 224</u>	<u>8 498</u>	<u>8 876</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2021

7. ACTIFS INCORPORELS

			<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	32 012	32 012	-	-

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux de 2,45 % et renouvelable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	56 518	8 507
Salaires et contributions	17 742	11 250
Sommes à remettre à l'État	-	385
	<u>74 260</u>	<u>20 142</u>

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 799 552	4 146 940
Montants encaissés pour les prochains exercices	2 300 000	-
Moins montants constatés aux résultats	<u>(1 101 570)</u>	<u>(1 347 388)</u>
	3 997 982	2 799 552
Portion réalisable au cours du prochain exercice	<u>(1 509 000)</u>	<u>(1 304 369)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 488 982</u>	<u>1 495 183</u>

11. REVENUS D'INTÉRÊTS

En vertu de la convention signée avec le Ministre des forêts, de la faune et des parcs et couvrant la subvention pour le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - supplémentaire, les revenus d'intérêts générés par cette subvention doivent être utilisés aux fins du programme. Au 31 mars 2021, des montants de 45 540 \$ et de 1 101 570 \$ provenant respectivement des revenus d'intérêts et de subvention ont été utilisés pour couvrir les dépenses effectuées pour le programme au montant de 1 147 110 \$.

12. ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un bail pour la location d'espaces de bureaux échéant en février 2022, à verser une somme de 16 242 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice s'établissent à 16 242 \$.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ILES (AFOGIM)**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
ANNEXE A - VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE		
Salaires et charges sociales	97 851	83 236
Charges locatives	3 090	6 579
Déplacements	10 277	9 703
Équipements forestiers	1 163	2 635
Formation	-	393
Fournitures de bureau	810	1 499
Télécommunications	2 247	2 467
	115 438	106 512
ANNEXE B - SERVICES TECHNIQUES		
Salaires et charges sociales	-	22 823
Charges locatives	-	3 640
Déplacements	-	3 122
Formation	-	440
Fournitures de bureau	-	1 854
Télécommunications	-	923
	-	32 802
ANNEXE C - CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE LA CORPORATION		
Salaires et charges sociales	94 542	82 860
Assurances	5 068	4 679
Charges locatives	16 212	8 680
Déplacements	1 072	3 667
Entretien logiciel informatique	8 637	2 342
Fournitures de bureau	4 397	3 091
Intérêts et frais bancaires	2 136	1 930
Publicité et commandites	-	1 633
Services professionnels	15 424	4 407
Taxes d'affaires	36	34
Télécommunications	2 542	901
Autres dépenses	938	184
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 930	1 807
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	-	107
	152 934	116 322